



MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

2.561.  
c

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

RELATIVE AUX COLONIES,

PAR ESCHASSERIAUX aîné.

Séance du 2 Prairial, an V.

CITOYENS REPRÉSENTANS,



Je viens attirer votre attention sur l'objet de la plus grande importance, et qui mérite la profonde sollicitude du Conseil : je viens vous parler des colonies. La République et la constitution sont fondées sur ce continent ; nos possessions du Nouveau-Monde doivent enfin sortir de la révolution, et être ramenées de l'état extraordinaire où elles se trouvent, à un état politique, fixe et constitutionnel : il faut que la session de cette législature soit l'époque de leur rétablissement.

2

A

Frappé des malheurs des colonies, et du besoin pressant d'en connoître et d'en réparer les désastres, le Conseil s'étoit empressé de nommer une commission pour lui en présenter la situation politique : ce tableau, ainsi que celui des révolutions qui avoient agité cet infortuné pays depuis cinq ans, lui a été offert. La même commission vous a proposé les moyens que vous lui avez demandés pour rappeler dans leurs foyers les citoyens à qui la terreur des événemens de Saint-Domingue avoit fait abandonner un moment leur patrie, mais qui lui sont toujours restés fidèles : vous avez interrogé par un message le Directoire exécutif sur les mesures législatives qu'il croiroit convenables pour sauver et rétablir cette partie si intéressante de la République française : le Directoire exécutif s'est hâté de vous répondre, et vous a proposé dans un long message ce qu'il croyoit utile. Vous avez eu un rapport sur la division du territoire des colonies; opération politique indispensable, et sans laquelle vous ne pouvez rien faire constitutionnellement dans ce pays. Mais par quelle fatalité les différens rapports de la commission, et les mesures législatives proposées par elle et par le Directoire, sont-ils demeurés sans discussion, et n'avons-nous vu, depuis l'époque où ils ont été présentés, jusqu'ici, qu'un intervalle de silence sur un objet qui avoit excité d'abord le plus vif intérêt, un intérêt général ? pourquoi cette ardeur qui avoit enflammé les législateurs au récit des malheurs de Saint-Domingue, au lieu de nous inspirer des mesures promptes pour soulager cette colonie, s'est-elle insensiblement éteinte ? Serions-nous donc toujours réduits à une sensibilité stérile envers nos colonies, et à contempler de loin leurs infortunes sans pouvoir jamais les faire cesser ?

Oui, je vous le répète, représentans, le rétablissement de nos îles, perdues pour nous depuis cinq années, doit être la tâche pénible, mais honorable, de cette

législature ; vous devez tout faire pour elles. Il existe une véritable responsabilité pour ceux qui ont des malheurs à réparer, et de grands biens à faire : cette responsabilité est la vôtre. Si une politique impérieuse ne vous commandoit pas de travailler le plus promptement à la restauration de vos colonies, je reproduirois sous vos yeux l'état de ces contrées ; je vous montrerois le pouvoir civil et militaire entre les mains de quelques hommes courageux et sages qui défendent la République, mais le plus souvent entre les mains de l'arbitraire qui a bouleversé depuis la révolution ce malheureux pays ; les factions intérieures, l'étranger se disputant, envahissant le territoire ; les habitations pourvues de quelques cultivateurs en quelques endroits, mais la plupart abandonnées et manquant des moyens de l'industrie qui les fécondoit ; les domaines nationaux mal administrés, leurs revenus perdus pour les particuliers et pour l'Etat ; nulle loi, nuls réglemens faits encore pour fixer les cultivateurs au travail, et les engagements entre les cultivateurs et les propriétaires ; les contributions presque nulles ; les établissemens judiciaires, la police qui réprime le vagabondage et le brigandage, l'instruction publique, les moyens de repopulation, tous les élémens qui constituent l'état civil, politique et moral, à créer ; enfin, au milieu de quelques améliorations naissantes, la désorganisation régnant encore sur une terre couverte de débris : voilà, représentans, à-peu-près l'état d'une partie de nos possessions en Amérique. Les dernières nouvelles nous annoncent que cet état devient de jour en jour moins alarmant, et nous promettent l'espoir du rétablissement de l'ordre : mais des lois, des lois et quelques secours, voilà ce que vos colonies vous demandent, ont droit de vous demander. Mais ces bienfaits que vous leur devez, doivent être prompts, si vous ne voulez pas les voir périr, ou vous les voir arracher. Temporiser n'est point la poli-

A 2

tique que vous devez adopter ; je ne vois dans ce parti que de plus grands dangers pour vos colonies , et des difficultés insurmontables pour le gouvernement : plus vous tarderez à vous occuper de cette partie de la République , plus vous donnerez de force et de puissance aux factions qui ont déchiré les colonies ; plus vous laisserez enraciner l'amour de la domination et de l'indépendance dans le cœur des différens chefs qui les gouvernent encore , plus vous rendrez incapables tous ceux qui ont usurpé le pouvoir , ou qui en sont dépositaires , de recevoir le frein des lois constitutionnelles , et de courber un front obéissant devant elles , plus vous inspirerez d'espoir à vos ennemis de les conquérir par la force ou l'intrigue. Songez donc que l'Angleterre est là pour envahir ou détruire , si elle peut , cette première source de votre marine et de votre commerce.

Je sens que votre position politique , celle où se trouvent les possessions françaises en Amérique , ne permettent pas peut-être au Corps législatif de prendre toutes les mesures , au gouvernement de déployer tous les moyens qui pourroient concourir à leur prompt rétablissement ; mais il en est d'efficaces , par lesquels vous pouvez commencer cette restauration , et ramener le calme. Commencer est déjà un pas immense vers le bien : vous jetez l'espérance de ce bien dans le cœur de tous les citoyens dont la fortune ou les destinées sont liés à celles des colonies ; vous ranimez par cette espérance le commerce abattu , vos ports , vos arsenaux , vos ateliers tombés dans l'inertie et la misère depuis la chute des colonies. Attendrons-nous donc que leurs malheurs soient sans remède pour opérer leur guérison ? ou bien attendrons-nous pour y porter nos lois , que cette terre irritée par tous les maux de l'anarchie soit devenue rebelle à toute espèce de régime ?

Serions-nous donc effrayés par les difficultés que nous présente la position actuelle de nos isles ? n'est-ce pas

au milieu des orages de la guerre civile et étrangère que nous avons établi la constitution, détruit les factions, que nous avons ramené l'ordre et la tranquillité au sein de la République ? Il n'y a politiquement pas de comparaison, je le sais, entre des contrées situées à deux mille lieues du centre de la République, loin des secours de la force publique et des lois, et un pays comme le nôtre, placé sous les yeux du Corps législatif, et défendu par toutes les forces de l'Etat : mais dans ce dernier pays les obstacles et les maux ont été extrêmes, et vous les avez vaincus ; vous avez vaincu la coalition des rois, porté vos armes triomphantes aux murs de la capitale de leur empire, dicté la paix, et vous douteriez de votre puissance lorsqu'il s'agit du rétablissement de vos colonies, lorsque la constitution seule peut opérer ce rétablissement !

Citoyens représentans, je terminerai ces réflexions par une vérité triviale, mais qui se trouve une grande maxime d'économie politique et de l'homme d'Etat : au sort de vos colonies est attaché celui de votre marine et de votre commerce ; ce n'est point par les armes, c'est par cette double puissance que vous vaincrez votre ennemi naturel, et que vous détruirez la domination tyrannique qu'il exerce sur vous et sur les autres nations. Ne perdez pas de vue que les institutions militaires firent seules la grandeur des peuples anciens, mais que c'est dans leurs établissemens, dans leur navigation et dans leur commerce, que les peuples modernes ont trouvé leur indépendance et le rang qu'ils tiennent dans l'Europe. Ne perdez pas de vue qu'après l'entreprise qui fit conquérir le Nouveau-Monde, la plus difficile sans doute est de le gouverner à deux mille lieues de distance.

Cette entreprise doit être l'ouvrage constant du génie et de l'affection d'un gouvernement républicain. Tout est perdu, si vous n'êtes pas pénétrés de cette idée,

et si vous ne vous hâtez de vous occuper de vos colonies. Voici les propositions que je fais au Conseil.

Je demande qu'il soit fait un message au Directoire exécutif pour connoître le dernier état de situation où se trouvent les possessions françaises en Amérique.

Je demande qu'attendu que le tirage au sort des membres conventionnels du Conseil a dissous la dernière commission des colonies, il en soit nommé une nouvelle qui se fasse représenter les différens rapports et messages qui ont été faits pour les colonies, et que cette commission soit chargée de proposer enfin des mesures pour y ramener le calme et la prospérité.

Je demande que le rapport relatif à la division constitutionnelle du territoire des colonies, dont il a déjà été fait deux lectures, soit discuté après que la troisième aura été faite au Conseil; et pour que les nouveaux membres puissent prononcer sur ce dernier objet avec une entière connoissance, je demande aussi que ce dernier rapport soit réimprimé et distribué à l'assemblée.




---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Prairial, an V.





22. § 61.<sup>c</sup>



